

CAUX-INFO

www.caux.fr

2021

M. le Maire et le Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux

JANVIER 2021 - N° 148

► FÊTES DE FIN D'ANNÉE [PAGE 4]

► DU CÔTÉ DES ÉCOLES [PAGE 12]

► VIE ASSOCIATIVE [PAGE 14]

► RÉNOVATION DE VOTRE HABITAT [
PAGE 16]

Jean-Charles DESPLAN

Maire de Caux



Que vive 2021 !

Chères Caussinardes,
Chers Caussinards,

Depuis près d'un an, la crise sanitaire due à la Covid-19 a changé le cours de nos vies. À l'échelle planétaire, nous devons faire face à ce fléau.

C'est dans cette situation inédite que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions plongée dans l'urgence dès les premières heures de la mandature.

Nous avons eu à cœur de veiller à la protection du village et de ses habitants et je tiens à remercier pour leur implication les élus, le personnel communal et toutes celles

et ceux qui ont œuvré et continuent à œuvrer pour apporter aide, assistance et réconfort auprès de la population.

J'ai une pensée particulière pour ceux d'entre vous qui ont souffert ou qui ont été touchés parfois tragiquement par cette pandémie.

L'activité économique et associative du village s'en est également durement ressentie. Là aussi, nous sommes aux côtés de tous ces acteurs.

Malgré cette période trouble, nous avons initié et concrétisé un certain nombre d'actions et de réalisations. Des perspectives positives s'offrent à nous pour 2021 avec notamment la mise en route de projets au niveau des écoles et des infrastructures.

Des moments chaleureux et solidaires ont tout de même égayé

la fin d'année avec le repas de Noël au domicile offert à nos aînés, les lettres au Père Noël pour les plus jeunes, le marché aux vins et la tombola au profit de nos commerçants dont leurs vitrines avaient été joliment décorées.

Grâce à l'effort de tous, en se protégeant, nous parvenons à lutter contre le coronavirus.

L'heure est désormais à la vaccination et bien que sa mise en place soit quelque peu laborieuse, elle ouvre la voie à une vie « comme avant ».

Le 9 janvier, j'ai eu le plaisir de débuter l'année en unissant Valérie et Sylvain.

Que le sourire des mariés, leur bonheur irradiant, leur joie d'avoir choisi de résider à Caux « un très beau village où il fait (fera) bon vivre » nous remplissent d'optimisme et se propagent dans le village.

En mon nom et en celui de l'ensemble des membres du conseil municipal, je vous adresse à vous et à vos proches mes meilleurs vœux de bonheur, de prospérité et plus que jamais de santé pour cette nouvelle année.

Rarement nos espérances, nos désirs n'auront été autant communs et partagés.

Que cette volonté collective soit notre force pour que 2021 marque le retour à la vie que nous aimons et plus encore !

Jean-Charles Desplan

VACCINATION COVID-19



Vous répondez aux critères de vaccination
Votre centre hôpital de Pézenas
Salle Veyrac- Rue Reboul
Tél. 0809 54 19 19

Prise de rendez-vous sur internet :
doctolib vaccination covid caux 34



Conformément à la législation en vigueur, l'éclairage du clocher et du calvaire s'éteindra à 1h du matin.



La crise sanitaire ne nous a pas permis une fois de plus de rendre hommage, comme il se doit, à nos vaillants et courageux Poilus Caussinards morts au champ d'honneur en 14/18. M. le Maire entouré de ses adjoints et d'Éric Gallaud a commémoré cette date historique en déposant une gerbe aux monuments aux morts.

Hommage à Samuel Paty



Discours de Monsieur le Maire sur le parvis de la Mairie le 21 octobre 2020

« Chères Caussinardes, Chers Caussinards, Chers amis, Le 16 octobre, Monsieur Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine a été assassiné. Il a été la victime d'un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

J'adresse mes sentiments de profonde sympathie à sa famille, ses amis, ses collègues et ses élèves, et partage l'émotion qui saisit le pays tout entier.

Tous les membres du Conseil Municipal assurent de leur solidarité et de leur soutien l'ensemble du corps enseignant, dont la mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens.

Mais, ce n'est pas seulement la communauté éducative qui est endeuillée : c'est toute la France et la République, contestées dans leurs principes fondateurs. Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe

de laïcité, tels que nos lois, notre volonté commune et notre histoire les conçoivent, qui sont violemment mises en cause.

Et cela nous ne l'acceptons pas, car ce serait vider de leur sens les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui figurent aux frontons de nos mairies.

Nous sommes ici rassemblés sur la place de la République, devant la Mairie, pour témoigner de notre solidarité avec la victime et sa famille, de notre soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de notre mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la laïcité dans l'organisation de la République. À la mémoire de Monsieur Samuel Paty je vous demande d'observer une minute de silence et de recueillement.

Vive la République, vive la France ! Et maintenant la Marseillaise, notre hymne national ».



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

- Lundi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Mardi et mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- Permanence du Maire sur rendez-vous, le mercredi à partir de 16h30 et le samedi à partir de 10h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÉTERIE

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Les derniers entrants jusqu'à 11h45 le matin et 17h15 l'après-midi
- Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS OU LOURDS

Ce service est réservé aux personnes à mobilité réduite. Se faire inscrire auprès de l'accueil. Les enlèvements auront lieu le dernier mercredi de chaque mois à partir de 9h00. Les objets seront déposés sur la voie publique le jour de leur enlèvement à partir de 8h00. Noter S. V. P. qu'il est interdit aux employés de la Communauté d'Agglomération de pénétrer dans les maisons. Vous pouvez les contacter au : 09 70 82 01 55

INFOS UTILES

- Mairie 04 67 98 40 09/04 67 98 47 07 mairie@caux.fr
- Police Municipale 04 67 00 58 27
- Gendarmerie 17
- Pompiers Pézenas 18
- Pharmacie 04 67 98 40 74
- Kiné Lucile Estadieu-Viudez et Amélie Soubiran et Hristo Stoyanov 04 67 98 07 19
- Ostéopathe Sandrine Estepa 06 68 10 07 83
- Sophrologue Coralie Martre 06 42 45 19 07
- Cabinet infirmier de la circulade 04 67 98 46 64 et 04 67 98 75 70
- Docteur Remi Pichon 06 40 59 91 42
- Banque Postale 04 67 98 86 36 Ouvert lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h. Mardi de 9h à 11h45. Fermé le samedi.

CONTACT



Afin de vous permettre de les contacter, Vincent Gaudy et Julie Garcin Saudo, nos conseillers départementaux, vous communiquent le numéro de téléphone de leur secrétariat 04 67 67 60 82.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

- Mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Jeudi de 14h à 17h30
- Vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Samedi de 9h30 - 12h

04 67 09 38 98
www.mediatheque.cahm.net
 Médiathèque Intercommunale
 François Rabelais



RECENSEMENT MILITAIRE

Pour les jeunes gens nés en janvier, février et mars 2005, les inscriptions sont prises en Mairie du 1^{er} janvier au 31 mars 2021. Veuillez vous munir du livret de famille.

CABINET MÉDICAL

Les horaires du cabinet du docteur Rémi Pichon :
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 11h30 et 15h30 à 18h30

Samedi de 9h30 à 11h

Fermé le jeudi

06 40 59 91 22



NUMÉRO D'ASTREINTE POUR L'EAU

Vallée de l'Hérault
 04 67 25 28 29



NUMÉRO D'ASTREINTE POUR L'ASSAINISSEMENT

Agglomération Hérault Méditerranée
 07 87 62 36 81

Fêtes de fin d'année



Une belle boîte aux lettres au Père Noël a permis à 64 enfants de lui envoyer un joli courrier auquel il a répondu individuellement.



Une grande tombola a été organisée et ce sont 36 gagnants qui ont été récompensés par des bons d'achat de 60 € à valoir chez nos commerçants sédentaires, ambulants et vignerons. Jacques Viallon, photographe et journaliste à Hérault Tribune, a offert une belle photo de notre clocher. L'animation musicale nous a mis du baume au cœur et comme à son habitude, Jean-Paul Laussel a su par son talent nous redonner le sourire.





En partenariat avec les restaurants Les Valseuses et Le Rex, nous avons proposé un menu de réveillon pour nos aînés. Ce sont plus de 190 repas qui ont été concoctés et servis par nos fidèles restaurateurs pour éveiller les papilles de nos concitoyens. Une unanimité sur la qualité des repas qui ne peut faire que chaud aux cœurs d'Eric et Christian.



L'équipe des services techniques s'est mise à pied d'œuvre dès la fin du mois de novembre pour installer les illuminations dans les rues du village. Merci à vous qui égarez chaque année notre cadre de vie. Les illuminations installées, il ne restait plus qu'à décorer les vitrines de tous nos commerçants. Et que la fête commence !

Vous êtes près de 600 à suivre l'actualité de notre village sur votre téléphone portable grâce à l'application « Illiwap ». Vos retours sont positifs et nous encouragent à continuer pour mieux pour vous informer. Faites connaître cette application tout autour de vous. Notre objectif étant de dépasser les 1000 abonnés en 2021.



Services techniques



Après un nouveau tractopelle, les services techniques se sont vus dotés d'un nouveau camion. Il leur permettra d'être encore plus opérationnels dans leur travail au quotidien.

Fibre optique



Les travaux ont commencé fin novembre 2020 et d'ici quelques mois une partie du village devrait en être équipée.

Environnement



Le Conseil Départemental a offert à la commune une cinquantaine d'arbres (micocouliers et arbres de Judée). Ils ont été plantés en bordure de l'ancien chemin de Nizas. Une belle zone ombragée à venir pour se promener et se détendre.

Stationnement

RUE DES CAVES ET UNE PARTIE DE L'AVENUE MARÉCHAL LECLERC

En raison du démarrage des constructions au lotissement « les hauts du Serre » nous sommes amenés à interdire le stationnement à compter du 15 décembre : nous comptons sur votre compréhension et remercions par avance les propriétaires avoisinants, de leur effort pour garer, dans toute la mesure du possible, leurs véhicules dans leur propriété.

AVENUE DE FONTÈS

Nous prévoyons de marquer des emplacements de stationnement sur la chaussée afin de réguler la circulation

ainsi que la vitesse sur une portion de voie dangereuse.

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Le stationnement est désormais réglementé et limité à 30 minutes devant le square Général Causse. Il est toléré de 1 h à 6 h du matin. Nous rappelons que le stationnement est également interdit certains jours et à certaines heures pour permettre à nos commerçants ambulants de pouvoir travailler... notamment le vendredi, jour de marché. Des panneaux « stationnement interdit » indiquent le règlement ce qui peut éviter procès-verbal ou mise en fourrière.



Travaux



RÉFÉCTION DE LOGEMENTS

La villa, située à proximité des ateliers municipaux, a été rénovée tout comme l'appartement place de l'église. Ces logements sont destinés à la location.



PARKING ROUTE DE PÉZENAS

Ce sont 21 places supplémentaires de stationnement qui viennent d'être créées à l'entrée de Caux. La Mairie ayant décidé de sécuriser le passage des piétons, il sera ouvert dès que le traçage au sol pour le cheminement piéton aura été réalisé.



PLUVIAL CHEMIN DES CHAMPS SUPENDUS

Des travaux viennent d'être effectués sur cette voie pour mieux drainer les eaux pluviales s'écoulant sur la route de Nizas.

ACTION SOCIO-CULTURELLE

Voici la lettre de Monsieur le Maire remise aux parents d'élèves de Caux le 9 novembre 2020.

« Madame, Monsieur,
J'ai le plaisir de porter à votre connaissance que sur ma proposition, dans sa séance du 30 octobre dernier, le conseil municipal a délibéré pour développer une action socio-culturelle en direction de l'enfance, dans notre village.

La commission des affaires scolaires a mené une réflexion suite à l'intervention des parents d'enfants fréquentant les accueils de loisirs communaux et extra-communaux voisins.

Il apparaît que la participation y est plus élevée pour les parents caussinards que ceux d'autres villages qui y contribuent par la fiscalité locale.

L'écart équivaut à une moyenne de 10€ / journée / enfant.

Il a été proposé que soit menée une action socio-culturelle en direction de l'enfance et qu'à ce titre la commune prenne en charge financière la part des 10€ réclamés aux parents, de sorte à ce que les familles puissent envoyer leur(s) enfant(s) dans ces accueils de loisirs.

Y sont développées de nombreuses activités où les enfants s'ouvrent à d'autres venant des villages voisins qu'ils retrouvent ensuite au collège. Par ailleurs, ils sortent du cadre habituel de l'école qu'ils fréquentent toute l'année.

Il me tenait à cœur de vous informer de cette participation financière de 10€ / journée / enfant accomplie en accueil de loisirs qui sera versé aux familles à l'issue de leur(s) séjour(s) sur présentation de justificatifs.

Cette mesure prend effet à compter du 1^{er} juillet 2020.

Enfin, le CCAS reste à l'écoute des familles nécessiteuses pour étudier chaque situation en vu d'accorder une aide financière complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations ».

Jean-Charles Desplan

Les bonnes résolutions pour 2021

MÉGOTS DE CIGARETTES

De plus en plus de mégots sont jetés dans la rue, il existe des cendriers de poche qu'on trouve dans le commerce. Il faut plus de 6 mois à un filtre de cigarette pour se décomposer dans la nature, alors qu'il ne faut qu'une petite seconde pour le mettre dans son cendrier de poche.

NOS AMIS LES BÊTES

Trop de déjections canines dans les rues, cela devient très dérangeant. Nous venons de mettre en place des distributeurs de sacs dans le square, au boulodrome, à l'ancien stade. Des sacs sont également à votre disposition en mairie quand vous promenez votre chien. Quant à vos chats il faut veiller également à leur propreté, des bacs de propreté ont été installés dans le square et rue de la révolution. La divagation de nos amis devient de plus en plus importante. La fourrière passe régulièrement dans le village...

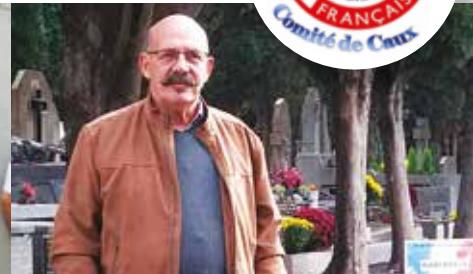


CONTENEUR

Les conteneurs ne sont pas l'annexe de la déchetterie. Merci de ne pas y déposer vos encombrants.



Le Souvenir Français



C'est avec une immense tristesse, que nous avons appris le décès de deux de nos amis.

Le 18 octobre, Monsieur André Sinègre, porte-drapeau suppléant du comité du Souvenir Français de Caux et de l'Union Départementale des Sous-Officiers en Retraite de l'Hérault, s'en est allé. Toujours présent pour donner un coup de main lors de nos différentes activités au Souvenir Français.

Le 25 novembre dernier, c'est Monsieur Jean-Marc Heux, qui nous a quittés. Retraité de la gendarmerie, ancien pré-

sident de la 1622^e section des Médaillés Militaires de Pézenas. Son investissement et sa gentillesse n'avaient pas de limite pour le comité du Souvenir Français, participant chaque année à notre quête nationale, mais aussi à l'installation et au service lors des galettes, repas et autres activités. Toujours présent pour épauler ses amis dans les moments délicats.

Leurs gentillesses n'avaient d'égal que leurs générosités. Nous sommes nombreux à pleurer plus que deux amis.



Projet de requalification

La commune de Caux envisage de réaliser des travaux de requalification de l'avenue Jean Jaurès et dans son prolongement l'avenue de Nefflès jusqu'au carrefour avenue de la gare inclus pour la fin de l'année 2021.

L'ensemble des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, de télécommunication, de gaz et d'électricité seront concernés. Dans le cas où vous seriez intéressé(e) pour procéder à des travaux de raccordement de votre propriété, sur l'un des réseaux suscités, nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie le plus rapidement possible.

Une fois le revêtement neuf réalisé, plus aucune intervention n'y sera possible durant dix années.



Au conseil

PRÉSENTS

Jean-Charles DESPLAN, Françoise QUEUX, Michel CARRIÈRE, Mary-Claude VIRGILE, Laurent COMBES, Virginie DORADO, Jean-Michel CAVALLER, Nicole SAUSSOL, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Danièle NOISETTE, Marilyne CHETRIT, Michel VIDAL, Claude SIGNORET, Thierry GERMAIN, Gil GEORGERENS, Christophe CANAC, Cécile MOREAU, Fabrice LAUSSEL, Sandrine MORENO, Élodie MARTINEZ, Julie RIVIÈRE (22 présents).

Procurations : Baptiste DAYRE à Virginie DORADO (1) (23 votants)

Secrétaire de séance : Françoise QUEUX

I La prochaine séance du Conseil est envisagée au vendredi 30 octobre 2020 à 18h30, à la salle du Peuple.

I Le compte rendu de la séance précédente datée du vendredi 24 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité après prise en compte de précisions rédactionnelles proposées par Élodie MARTINEZ.

I - BAIL « TOUT POUR LA FAMILLE »

Le bail de location de la salle de réunion attenante à la médiathèque est reconduit pour l'association « Tout pour la Famille », à raison de deux matinées par semaine et au loyer de 150€ par mois.

Vote pour unanime

II - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Afin de satisfaire aux exigences d'un agent de la Trésorerie d'Agde, est prise une décision budgétaire modificative n°1, retraçant les reports de l'exercice 2019 pour les inscrire au centime près afin d'éviter une anomalie bloquante dans le logiciel du Trésor Public.

Vote pour unanime

III - TARIF P.A.E. 2020

En application de l'indexation sur l'indice INSEE TP01, est actualisé le tarif du Programme d'Aménagement d'Ensemble du Causse.

Vote pour unanime

IV - RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour la première fois concernant les communes de la strate démographique telles que CAUX, est approuvé le règlement intérieur du conseil municipal.

Vote pour unanime

V - AIDE AUX SINISTRES DU LIBAN

Une aide de 200 € est accordée aux sinistrés de Beyrouth au Liban par le biais d'une association



humanitaire mandatée par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Vote pour 22 voix

Une abstention (Fabrice LAUSSEL : « car aucune information n'est donnée sur la distribution aux bénéficiaires »)

VI - MUTUELLE SANTÉ

Il est décidé de participer au regroupement de commandes pour la complémentaire « santé » auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG34). Cela n'engage en rien le conseil municipal qui devra se prononcer sur son adhésion une fois les conditions connues par le marché public attribué.

Vote pour unanime

VII - HÉRAULT INGÉNIERIE

Est décidée l'adhésion à l'agence technique départementale « Hérault Ingénierie » qui offre un service d'information générale et de coordination, un service d'accompagnement, d'aide et d'assistance technique de base. La cotisation annuelle est de 0,30 € par habitant.

Vote pour 22 voix

1 vote contre (Cécile MOREAU : « car le service public doit rester gratuit »)

VIII - AVENANT N°2 P. U. P. DU SERRE

Est passé l'avenant n°2 au Projet Urbain Partenarial du chemin du Serre portant révision du phasage et des coûts résultant des marchés publics.

Vote pour unanime

IX - MOTION SUR LA POSTE

Une motion est prise pour un maintien du service public de La Poste quant aux horaires et aux jours d'ouverture du bureau de Caux, en vue d'une réouverture le samedi matin.

Vote pour unanime

X - INFORMATIONS DIVERSES

A - Covid-19

Est rappelée la prudence vis-à-vis de cette maladie, par le respect des gestes barrière.

B - Vidéo Protection

Il a été procédé à un changement

de prestataire, pour un outil plus performant, avec un même budget, après visite dans les communes voisines qui en sont équipées et qui en sont satisfaites.

C - Photocopieurs et Tableau Numérique Interactif

Dans le cadre de la renégociation du contrat des photocopieurs de la mairie et des écoles qui a eu pour effet une révision à la baisse sensible du coût de la copie, a été également traitée pour 100 € par mois, en location leasing, celle d'un tableau numérique interactif connecté en WIFI, avec un écran tactile de 160 cm monté sur une structure à roulettes, qui sera utilisé en salle du conseil municipal pour les présentations et les visioconférences.

D - Illiwap

L'application Illiwap à télécharger sur le téléphone permet à la mairie d'informer les administrés en temps réel. Le coût annuel de ce service que la commune vient de souscrire est de 1 650 €. C'est gratuit et anonyme pour les usagers. Certains villages voisins sont déjà équipés et satisfaits de ce système de communication. Est maintenue la publication sonore par les haut-parleurs du clocher.

E - Panneaux d'affichage lumineux

Est étudiée la pose de panneaux d'affichage lumineux sur deux lieux possibles que seraient l'entrée route de Pézenas et le square Général Causse.

F - Forum des associations (Michel CARRIÈRE)

Il y a eu 19 associations présentes au forum et 12 d'entre elles ont ensuite participé au débriefing et ont fait part de leur satisfaction ; elles ont ainsi pu se fédérer, communiquer entre elles et avec la population. Elles ont dressé un planning des animations et des lots.

G - Journées du patrimoine

Ces samedi 19 et dimanche 20 septembre, se déroulent les « Journées Européennes du Patrimoine », dans le respect des consignes sanitaires, sous l'égide des Amis du Clocher et du Patrimoine de Caux.

H - CCAS

Le 17 septembre, s'est tenue la première séance du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui compte onze membres, à savoir le maire président de droit, cinq élus municipaux et cinq personnalités qualifiées externes. Mme Mary-Claude VIRGILE a été élue vice-présidente.

Au conseil

Il a été procédé aux votes des comptes de gestion et administratif 2019, puis du budget primitif 2020.

I - Écoles (Nicole SAUSSOL)

La rentrée scolaire s'est bien déroulée dans le total respect des consignes sanitaires. L'école élémentaire compte 123 élèves, la maternelle en compte 60 qui passeront à 65 élèves dès janvier 2021. À la cantine ce midi, il y avait 60 enfants, 19 de maternelle, 20 d'élémentaire au premier service et 21 autres au second. Il est à déplorer que les repas végétariens soient souvent peu ou pas du tout appréciés par les enfants. Les activités associatives du mercredi sont reconduites : tennis, tennis de table et, une nouvelle, le théâtre qui s'offre aux deux écoles.

J - Tourisme

La chapelle des Pénitents (maison du tourisme) a accueilli cet été 823 visiteurs au total dont 473 touristes français, 78 venant d'autres pays et 272 Caussinards.

K - Jeunes saisonniers

Tant pour les jeunes filles à la chapelle que pour les jeunes garçons aux services techniques, leurs missions saisonnières se sont bien déroulées tout au long de l'été.

L - Services Techniques (Laurent COMBES)

Les vendanges arrivent en fin de campagne, l'aire de lavage a été maintenue propre.

Il est procédé à la séparation physique par une murette et un grillage, entre la maison d'habitation et les ateliers municipaux, afin que ladite maison puisse être mise en location.

Salle des fêtes : l'entrée sera protégée par des vasques en lieu et place des gros plots inesthétiques ; les emplacements du parking seront prochainement tracés.

M- Parking de l'entrée route de Pézenas

Les devis sont en cours d'élaboration dans le cadre d'une consultation des entreprises de travaux publics.

N - Espaces verts

Une réunion de travail avec le service des espaces verts de la CAHM a permis de structurer et organiser leurs interventions.

O - Une sportive de haut niveau

La jeune Maylis LACROIX est une triathlète de haut niveau. Elle participe au championnat de France de la catégorie cadet.

XI - TOUR DE TABLE

► Françoise QUEUX expose avoir obtenu auprès du SMICTOM le nettoyage et la désinfection des conteneurs enterrés pour ordures ménagères chaque quinze jours, ceci après plusieurs visites des emplacements accompagnée d'élus. Elle espère obtenir des interventions équivalentes s'agissant des conteneurs pour les déchets recyclables. L'ensemble est soumis à une mission d'étude pour augmenter le rythme de la collecte.

► Fabrice LAUSSEL souligne que certains administrés déposent des encombrants à proximité.

► Chantal LAURENT sollicite l'attention de tous les habitants afin qu'ils aillent au bureau de La Poste, pour le faire travailler et pouvoir le conserver.

► Bernard JAURION informe que les vendanges tirent à leur fin. Il n'y aura pas de vendanges à la vigne communale des écoles car elle n'a pas été taillée par des professionnels.

► Christophe CANAC propose la pose d'une poubelle à l'aire de jeux des écoles.

► Michel VIDAL dit avoir participé à la première réunion de la Mission Local d'Insertion à laquelle il siège en tant que délégué de la CAHM. Le conseil d'administration a été mis en place et il faut tisser des interactions avec le CCAS.

► Thierry GERMAIN souligne le manque d'agents de la CAHM pour la propreté du village dû à l'absence de l'un d'entre eux non remplacé.

► Jean-Michel CAVALLER annonce la tenue de la prochaine réunion de la commission des festivités relative à la Foire du Vin Nouveau de fin octobre... si elle est maintenue en fonction des règles sanitaires relatives à la Covid-19.

► Jean-Charles DESPLAN précise que le terrain de foot sera tracé une première fois par les employés communaux, puis le club s'en chargera.

► Michel CARRIÈRE donne des précisions sur l'application « Illiwap » qui reste anonyme, gratuite pour les administrés et sans engagement de leur part. Le type de communications à transmettre est évolutif dans le temps. Il faut en parler autour de soi pour faire partager le maximum d'informations concernant la vie du village.

SÉANCE LEVÉE À 21H

VEN. 30 OCT. 2020

à 18h30

Approuvé lors de la séance suivante le 04/12/2020

PRÉSENTS

Jean-Charles DESPLAN, Françoise QUEUX, Michel CARRIÈRE, Mary-Claude VIRGILE, Laurent COMBES, Virginie DORADO, Jean-Michel CAVALLER, Nicole SAUSSOL, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Danièle NOISETTE, Marilyn CHETRIT, Michel VIDAL, Claude SIGNORET, Thierry GERMAIN, Gil GEORGERENS, Christophe CANAC, Cécile MOREAU, Fabrice LAUSSEL, Sandrine MORENO, Élodie MARTINEZ (21 présents).

Procurations : Baptiste DAYRE à Virginie DORADO, Julie RIVIÈRE à Sandrine MORENO (2) (23 votants)

Secrétaire de séance : Françoise QUEUX

En tout début de séance, est observée une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes dont le professeur Samuel PATY et les trois fidèles de l'église de Nice. La République Française garantit la liberté d'expression, la liberté de croire au culte de son choix, la liberté de ne pas croire, la liberté de conscience, le délit de blasphème n'existe pas.

I La prochaine séance du Conseil est envisagée au vendredi 04 décembre 2020 à 18h30, à la salle du Peuple.

I Le compte rendu de la séance précédente datée du vendredi 18 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité après prise en compte de précisions rédactionnelles proposées par Élodie MARTINEZ.

I - REFUS DU PLU INTERCOMMUNAL

Est refusé le transfert du Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité.

Vote pour unanimité

II - CLECT 2020

L'allocation compensatrice proposée par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'année 2020, est approuvée.

Vote pour unanimité

III - AIDES AUX COMMUNES SINISTRÉES

Suite aux violentes intempéries de cet automne, certaines communes du Gard et des Alpes Maritimes ont été durement sinistrées. Une aide financière de six cents euros leur est accordée. Elle sera versée par le biais de l'Association des Maires de France.

Vote pour unanimité

IV - STAND DE TIR DE POLICE MUNICIPALE

La convention d'utilisation du stand de tir de Pézenas pour la Police Municipale est reconduite.

Vote pour unanimité

V - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs évolue en fonction des avancements et reclassements des agents.

Vote pour unanime

VI - ACTION SOCIO-CULTURELLE ENFANCE

Dans le cadre de son action socio-culturelle, la commune accorde une participation financière de 10 € par journée et par enfant habitant Caux, fréquentant un accueil de loisirs, sans justificatif de ressources et sans limitation. L'âge est compris entre la première année de maternelle et l'été suivant le CM2. La participation est versée à chaque famille, sur présentation des justificatifs comptables à l'issue du séjour. La prise d'effet court dès le 1^{er} juillet 2020.

De plus, une aide sociale complémentaire peut être accordée, après étude, par le CCAS.

Vote pour unanime

VII - FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

Dans le département de l'Hérault, les élus bénéficient d'une formation dispensée par le Centre de Formation des Maires et Élus Locaux (CFMEL). La mairie de Caux y adhère.

Vote pour unanime

VIII - SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

Une subvention est accordée à chacune des écoles pour l'année scolaire 2020/2021. Elle est de 5.000 € pour l'élémentaire, incluant les cours de danse, de 3.000 € pour la maternelle.

Vote pour unanime

IX - GRANDE TRAVERSÉE DU MASSIF CENTRAL

Sur proposition de la CAHM, maître d'ouvrage, est approuvé le tracé VTT de la Grande Traversée du Massif Central qui, par différentes boucles locales, relie l'Auvergne à la Méditerranée.

Vote pour unanime

X - RÉGIME INDEMNITAIRE

Comme chaque année à pareille époque, les textes réglementaires sont parus concernant le régime indemnitaire s'appliquant à la fonction publique d'État. Ceux s'appliquant à la fonction publique territoriale, sont adoptés par la commune.

Vote pour unanime

XI - VENTE DU POIDS LOURD

Le vieux camion poids lourd datant de 1999 est vendu 7.000 € au Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Hérault.

Vote pour unanime

XII - TAXE D'HABITATION LOGEMENTS VACANTS

La question relative à la taxe d'habitation sur les logements vacants est ajournée en attente d'informations que doit fournir l'Observatoire fiscal de la CAHM.

XIII - FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET AGENTS

En ce début de mandat, sont transposées les dispositions réglementaires d'État concernant les frais de déplacement qui s'appliquent aux élus et au personnel communal.

Vote pour unanime

XIV - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

Il est procédé à un virement de crédits entre les deux articles 204 et 202, n'engendrant aucune augmentation ni diminution déséquilibrant le budget.

Vote pour unanime

XV - INFORMATIONS DIVERSES

A - Covid-19

Il faut rester proche de la population, notamment la plus fragile, les personnes âgées, les malades...

Michel VIDAL : la contamination se propage lors d'un moment d'égarement alors que l'on fait attention tout le reste du temps. Il faut rester vigilant en permanence et changer de masques deux fois par jour. Jean-Charles DESPLAN : un protocole a été mis en œuvre aux écoles où le masque est obligatoire dès l'âge de six ans et au service de cantine - garderie. Nicole SAUSSOL : Les classes y sont accueillies séparément, groupe par groupe. Jean-Charles DESPLAN : Le marché hebdomadaire est maintenu par décret mais uniquement pour les denrées alimentaires.

XVI - TOUR DE TABLE

Bernard JAURION remercie les élus du conseil municipal pour leur soutien lors du décès de sa maman. Il indique être vice-président du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SMEVH) en charge du personnel et de la centrale hydroélectrique. Une plaquette d'information est laissée aux élus à la mairie. Il demande où en est la requête concernant la baisse de la DGF.

Jean-Charles DESPLAN indique ne pas avoir reçu de réponse de Mme la Ministre de la cohésion des territoires au recours gracieux présenté par la commune ; un recours a donc été introduit devant le Conseil d'État.

Nicole SAUSSOL annonce les deux prochains conseils d'école, ce lundi 2 novembre pour l'élémentaire et ce mardi 3 novembre pour la maternelle.

Élodie MARTINEZ souligne qu'en entreprise, le protocole sanitaire contre la Covid-19 est très strictement appliqué.

Fabrice LAUSSEL expose que le nombre de voitures augmentant en centre-ville, il faut trouver une solution : le disque, les sanctions par des amendes... Jean-Charles DESPLAN indique que c'est le signe que le village vit.

Baptiste DAYRE rejoue Fabrice LAUSSEL sur ce point. Jean-Charles DESPLAN dit qu'une étude est à mener.

Claude SIGNORET s'excuse de ne pas pouvoir participer à toutes les commissions car il travaille très souvent le soir. Il souligne la dangerosité du passage piéton du boulevard Anselme Nougaret entre le parking Panama et le dojo des arts martiaux. L'entrée sera permutee vers la rue Jules Ferry par sécurité. Jean-Charles DESPLAN précise qu'une étude sur la circulation dans le village et les aspects sécurité sera engagée.

Christophe CANAC rappelle le recensement de janvier/février 2021. La formation des coordonnateurs tels que lui, sera suivie par visioconférence en raison des mesures barrière contre le coronavirus. Il faut encore trouver deux agents recenseurs. La communication sera à développer pour en informer les administrés. Michel CARRIÈRE indique qu'il y sera procédé par l'application Illiwap qui compte 450 abonnés en même pas un mois.

Thierry GERMAIN regrette le point noir de la piste cyclable que représente la traversée de la RD13E5 à l'entrée de Pézenas, vers le chemin de Castres. Jean-Charles DESPLAN précise qu'en sa qualité de Vice-Président de la CAHM, délégué aux transports, il a demandé aux services intercommunaux d'étudier ce point avec le service des routes départementales.

Laurent COMBES indique une livraison du camion neuf PL dans les prochaines semaines. Le parking de la salle du Peuple a été marqué au sol. Un parking face au cimetière en rentrant à droite par la route de Pézenas, va être réalisé pour 18 places de stationnement.

SÉANCE LEVÉE À 20H25

Du côté des écoles...



DES JEUX ET DES LIVRES POUR LES ENFANTS DES ÉCOLES

En ce début d'année, la municipalité vient de doter les écoles maternelle et élémentaire de ballons, jeux éducatifs et jeux de société. De quoi bien occuper les récréations et les temps périscolaires ! Selon le protocole sanitaire en vigueur, les jeux sont fournis de façon alternée, toutes les 24 heures. Quelques jours plus tôt, le Père Noël était passé dans les classes pour offrir un livre à chaque élève.



En cette fin d'année, les enfants des trois classes de l'école maternelle ont assisté à un spectacle de Noël intitulé la Folle Vadrouille du Père Noël.

Ensuite afin que celui-ci passe à l'école, ils sont allés poster leur lettre, dans la boîte aux lettres du Père Noël car celui-ci est attendu à l'école le 18 décembre pour une distribution de cadeaux dans chaque classe.

Et de Sainte Clotilde !



LES ANIMATIONS DE CAROLINE PROPOSÉES AUX RÉSIDENTS DE STE CLOTILDE



>> Les « Dimanche concerts » avec Émily et Michel un magnifique duo de Pézenas.

>> Mon beau sapin avec les plus beaux sourires des résidents.

>> La sortie en calèche pour découvrir notre beau village.



Tout pour la famille



L'association
TOUT POUR LA FAMILLE
vous présente ses vœux
pour l'année 2021.

Malgré une année 2020 difficile, l'association a toujours répondu présente dans votre secteur et vous remercie de

la confiance que vous lui témoignez. Nous espérons que l'année 2021 soit un peu plus clémence et malgré le fait que nous ne puissions pas assurer la permanence de Caux pour des raisons sanitaires que vous comprendrez, nous restons à votre disposition téléphoniquement.

N'hésitez pas à nous joindre.

Brigitte PEREZ, responsable
de secteur au **06 31 52 74 47**

Julia PEREZ, assistante de secteur
au **07 71 87 24 28**

Carine GASC, secrétaire
au **07 63 78 29 32**

LA RÉCRÉ DES AÎNÉES

Je profite du bulletin pour dire aux adhérentes de la « Récré des Aînées » combien je pense à elles.

J'espère que 2021 sera une année où nous pourrons à nouveau nous réunir et partager de bons moments.

Bien cordialement.

Éliane

PÉTANQ'S CLUB

Le bureau du Pétanq's club a fait le bilan de l'année 2020. Sur le plan sportif, l'année a été perturbée par la Covid-19 et n'a permis que quelques compétitions aux qualifications départementales. Le club n'a pu organiser aucun de ses concours officiels. Le bilan financier est à l'équilibre malgré quelques investissements sur la structure du club et ceci grâce notamment aux soirées des « Esti-pétanque » du vendredi soir (organisées selon les règles sanitaires en vigueur).



Pour l'année 2021, le club se prépare à organiser trois concours officiels et un championnat de secteur qui auront lieu au mois de mars,

avril, mai et août. Afin de protéger nos licenciés le bureau a fait fabriquer des masques personnalisés, lavables et aux normes AFNOR qui seront associés aux licences. Ils seront aussi accessibles à nos membres avec la carte ou vendus à l'unité, pour plus de renseignements vous pouvez contacter le **06 72 01 10 66**. Les « Esti-pétanque » du vendredi soir se dérouleront tous les quinze jours à compter du 02 Juillet 2021. Le club organisera la fête de la pétanque le 24 juillet 2021 sur le parking de la salle du Peuple avec une soirée dansante et brasucade.

Le bureau et ses membres vous souhaitent leurs meilleurs voeux, santé, bonheur pour l'année 2021. En attendant prenez soin de vous et de vos proches.

Amicale des séniors



Cette année 2020 a vu l'annulation de tous nos projets à cause de ce maudit virus.

Seuls trois événements ont eu lieu : l'Assemblée Générale, un repas en début d'année et un voyage à Martigues.

Ce voyage, pour ceux qui y ont participé, leur a permis d'avoir pu discuter et partager des moments entre amis.

À présent regardons vers l'avenir ; que nous réserve demain ? Nous espérons de tout cœur que cet avenir sera plus favorable à nos rencontres mensuelles.

Il y a tant de plaisir à se voir, échanger des nouvelles, à plaisanter et maintenir ainsi un lien social essentiel au bien vivre.

Cela dépendra de nous et de notre capacité à donner envie à d'autres de nous rejoindre afin de sortir d'un isolement néfaste !

Du fait des règles sanitaires liées à la Covid-19, nous devons reporter notre Assemblée Générale prévue le 29 janvier ainsi que le premier repas de l'année.

Paroisse Saint-Roch



Comme chaque année, les beaux santons de notre église ont pris place dans un décor différent. En ce temps de l'Avent, c'est au milieu du matériel du vigneron qu'ils ont trouvé domicile. Tonnelet, bonbonnes, « quiche », et vieille comporte en bois nous rappellent la place importante de la vigne et du vin dans La Bible : un lien privilégié entre Dieu et les hommes.

Les Amis du Clocher et du Patrimoine de Caux

CONFÉRENCE 'LE CAUSSE DE CAUX'

Le 16 octobre, 80 personnes, Caussinards et villages voisins sont venus écouter Jérôme Ivorra qui nous a présenté pour sa partie géologie ses dernières découvertes dans le secteur du volcanisme de Caux. Puis ce fut le tour de Jeanine Rodriguez passionnée de flore et de faune qui nous a promenés le temps d'un diaporama sur le causse, en nous proposant au gré des plantes, des recettes de cuisine et médicinales.



MOI LE CLOCHER JE SUIS INDESTRUCTIBLE ! ÉPISODE 3 FIN

Je commence à trouver le temps long et je me languis de revoir les visiteurs gravir mes 142 marches. Mais quelle surprise lorsqu'ils seront de retour de m'écouter parler allemand grâce à la mise en place de cette nouvelle langue dans l'audioguide. Et oui je suis devenu polyglotte, je parle maintenant quatre langues, le Français, l'Espagnol, l'Anglais et l'Allemand. Malheureusement à cause du Covid-19, l'association a annulé le repas spectacle du 21 novembre ainsi que le concert de noël du 6 décembre. Mais il y aura des jours meilleurs et alors nous pourrons fêter

mon 30^{ème} anniversaire. Toutefois l'activité de conservation du patrimoine a continué. Une campagne de réfection de plaques a commencé. La plaque « Pomarèdes » rue de l'Évêché ainsi que la plaque « Dom Bedos de Celles » rue Bedos de Celles ont été restaurées et remise en place. D'autres vont suivre. Merci à Alain pour ce travail si minutieux. La croix de Laval située sur la route Caux-Nizas a été remise sur son fût. La 1^{ère} tranche de restauration du four à chaux situé chemin de Maro vient de se terminer. Nous vous invitons lorsque vous passerez devant à venir découvrir ou redécouvrir ce site. Nous espérons vous retrouver si tout va bien début 2021 pour notre assemblée générale.

N'hésitez pas à voir toutes ces informations sur : lesamisduclocherdecaux.com



CERCLE OCCITAN

Jean-Louis Souquet (Jeannot pour les anciens) est parti et avec lui un grand nom de la mémoire du village. Cette saleté de Covid-19 nous a volé non seulement un homme, mais une véritable bibliothèque de la petite histoire caussinarde.

Maintes fois nous avons eu recours à ses connaissances pour compléter nos recherches.

Et on ne pouvait plus arrêter son flot de détails sur telles personnes ou tels événements.

Il manquera aux membres du Cercle Occitan, où là aussi il brillait par sa facilité à manier « la lengua nostre ».

Et le chevalet pleure son ancien meneur.

Objectif Rénov'

Des travaux à réaliser ? Le dispositif Objectif Rénov' est fait pour vous !



Vous souhaitez rester à votre domicile le plus longtemps possible et dans un environnement adapté à votre avancée en âge ou à votre handicap mais votre logement nécessite des travaux d'adaptation ?

Vous souhaitez rester à votre domicile le plus longtemps possible et dans un environnement adapté à votre avancée en âge ou à votre handicap mais votre logement nécessite des travaux d'adaptation ?

L'agglo vous aide à financer vos travaux grâce à l'opération « Objectif Rénov' ».

Que votre projet porte sur la suppression d'une baignoire, la création d'une douche à l'italienne, l'installation d'un monte escalier ou d'un ascenseur, l'adaptation des accès au logement, ou bien sur tout autre aménagement nécessaire pour favoriser votre maintien à domicile, plusieurs financeurs peuvent vous apporter des aides directes : Agence Nationale de l'Habitat, Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Action Logement, caisse de retraite, MDPH, etc.

EXEMPLE DE PROJETS FINANÇÉS

Franck et Lætitia sont les parents d'Enzo qui ne peut se déplacer quand fauteuil roulant. Leur logement se situe au-dessus du garage de la maison. Pour faciliter la vie de leur fils, le couple décide d'installer un monte-chaise pour relier le garage et le logement. Un investissement de près de 16 000€ qui a pu être aidé à hauteur de 7 273€ par l'ANAH et 6.000€ par la MDPH. Au total 13 273€ d'aide financière et un reste à charge pour la famille de 2 727€ (dont 681€ remboursés par l'Etat au titre d'un Crédit d'impôt).

Michel et Denise, retraités, ont pu réaliser cette année des travaux d'adaptation de leur salle de bain en faisant travailler des artisans de la commune : suppression de la baignoire et mise en place d'une douche à l'italienne et installation d'un WC surélevé. Durant leur carrière professionnelle, ils ont tous les deux travaillé dans des entreprises privées en tant que salariés. À ce titre, Michel et Denise ont pu cumuler des aides de l'ANAH, de leur caisse de retraite et d'Action Logement. Sur un total 6.000€ de travaux, tout a été pris en charge par les aides !

Vous souhaitez vous renseigner et connaître en détail les conditions d'attribution ?

L'Agglo met à votre disposition une équipe de professionnels pour vous renseigner et vous aider dans les démarches.

Le cabinet URBANIS vous accompagnera gratuitement dans votre projet de rénovation sur le plan technique (visite, conseils), administratif (montage de dossier) et financier (études de faisabilité, plan de financement, prêt pour financer le reste à charge...).

Si vous avez aussi un projet de travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, fenêtres...), des aides financières spécifiques vous sont également proposées !

Contactez sans attendre **La Maison de l'Habitat** au **04 67 21 31 30** pour être mis en relation avec Urbanis ou bien adresser nous votre demande par mail maisonhabitat@agglohm.org en nous précisant vos coordonnées et l'adresse de votre projet de travaux.

Logements vacants

La déclaration des logements vacants est obligatoire.

Merci de contacter le service de l'observatoire fiscal de la CAHM au 04 67 94 63 89 ou 04 67 53 70 33

Les conditions sanitaires ne permettent pas d'organiser la campagne de recensement de la population initialement prévue en janvier. Elle est reportée à l'année prochaine.



COMMUNICATION
Vos outils pour être informés au jour le jour...Facebook



mairie de Caux

Infos municipales

WWW.CAUX.FR

Chaque trimestre le bulletin municipal



NOUVEAU

À télécharger sur votre téléphone

Le Bulletin Municipal de Caux est édité par la Mairie de Caux au 04 67 98 40 09
Directeur de la publication
Jean-Charles Desplan
Photos
Caux mon village, Michel Jean-Noël, service communication, CAHM, IStock
Maquette et mise en pages
b@b 06 65 15 36 14
Impression JF impression
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2021